

Contexte

L'immigration et les professionnels de la santé formés à l'étranger (PSFE) ont toujours joué un rôle important dans la constitution de la société canadienne et de son système de soins de santé. Le nombre de médecins en exercice titulaires de diplômes médicaux obtenus à l'étranger est observé constamment depuis quelques années. À partir de la base de données de l'Ontario sur le personnel de la santé (BDPS), nous sommes de plus en plus aptes à fournir des données consistantes et comparables pour les autres professionnels réglementés de la santé formés à l'étranger.

Les données de la BDPS ne portent pas sur toutes les questions de réglementation et de permis relatifs à l'immigration, mais elles permettent une comparaison constante au moment opportun des caractéristiques démographiques, éducatives et professionnelles de plus de 20 professions de la santé réglementées :

Professions de la santé réglementées participantes

Audiologistes et orthophonistes	Technologues dentaires	Massothérapeutes	Infirmières	Pharmaciens
Podologues	Dentistes	Technologues de laboratoire médical	Ergothérapeutes	Physiothérapeutes
Chiropraticiens	Denturologues	Technologues en radiation médicale	Opticiens	Psychologues
Hygiénistes dentaires	Diététistes	Sages-femmes	Optométristes	Inhalothérapeutes

Les données :

Les plus récentes données de la BDPS, recueillies en collaboration avec les organismes de réglementation, représentent un « instantané » au 31 décembre 2010. Les données de 2010 affichaient plus de 230 000 membres inscrits actifs (à l'exclusion des membres éducatifs), et elles incluait les infirmières pour la première fois. Une proportion de 5,3 % des membres n'ont pas indiqué le lieu de leur formation dans leur profession.

Principaux résultats :

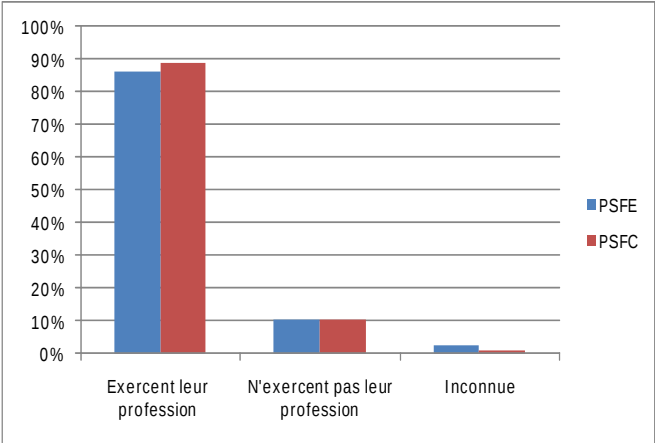
- 8,9 % de tous les membres actifs ont indiqué avoir reçu leur formation initiale dans leur profession à l'extérieur du Canada ou des États-Unis.
 - De ces PSFE, 18,2 % ont 60 ans et plus, par rapport à 10,5 % des professionnels de la santé formés au Canada (PSFC).
 - Les PSFE possèdent une solide expérience, 50,1 % d'entre eux indiquant que leur première année d'exercice remonte au -delà de 1990. 37,8 % des PSFC indiquent avoir accéder à la profession avant 1990.
 - Moins de PSFE indiquent avoir travaillé dans leur métier, soit dans une mesure de 86,5 % par comparaison à 88,7 % de PSFC. Cependant, 2,8 % des PSFE par rapport à 1,0 % des PSFC indiquaient « ne sais pas » à la question.
 - 2,5% des PSFE cherchaient activement du travail dans leur profession, par rapport à 2,0 % de PSFC.
 - Les PSFE sont plus nombreux à travailler à temps plein dans leur profession, avec 60,2 % (milieu de travail principal), par rapport à 55,0 % pour les PSFC.
 - Un plus grand pourcentage des PSFC indiquent que leur emploi est permanent, soit 70,1 % par rapport à 67,9 % pour les PSFE.
 - La BDPS contient des données sur le principal rôle de chaque profession (p. ex., prestation de services, gestion, éducation, administration, consultation, etc.). Les deux groupes ont indiqué le plus souvent « prestation de services » comme leur rôle principal (76,6 % pour les FSFE et 74,8 % pour les FSFC). Plus de FSFC ont indiqué comme rôle principal « propriétaire/exploitant » (2,3 % par rapport à 0,8 %), « gestionnaire » (3,1 % par rapport à 1,9 %), et « enseignant» (2,3 % par rapport à 1,1 %).

Préparation :

Les statistiques de la BDPS sont en préparation et seront publiées au printemps 2012. On peut consulter les statistiques de la BDPS de 2009 à :

http://www.professionssanteontario.ca/WhatIsHFO/evidence_hhr/hpdb.aspx

Situation de l'exercice



Temps plein / Temps partiel / Occasionnel (milieu de travail principal)

